

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE PEYRAT DE BELLAC DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2017**

**Versement d'une subvention du budget principal au budget assainissement**

Compte tenu des crédits consommés du budget assainissement et de l'avenant pour travaux supplémentaires (travaux de réfection de voirie car des tranchées en sur-largeur), afin d'éviter un déficit du budget assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention du budget principal au budget assainissement d'un montant de 10 000 € sur l'exercice 2017.

**Budget assainissement et budget principal : DM n°2 – virements de crédits**

Afin de régulariser le versement de la subvention du budget principal au budget assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les virements de crédits suivants :

**Budget assainissement**

Fonctionnement :

Dépenses : c/023 : 10 000 €

Recettes : c/774 : 10 000 €

Investissement :

Dépenses : c/2315 : 10 000 €

Recettes : c/021 : 10 000 €

**Budget principal**

Fonctionnement :

Dépenses : c/657363 : 10 000 €

c/61521 : - 10 000 €

**Adhésion au plan de formation mutualisé de la CCHLEM**

Suite au rapport établi par le cabinet LANDOT comportant un projet de schéma de mutualisation, la Communauté de Communes du Haut Limousin en partenariat avec le CDG et le CNFPT ont mise ne place un plan de formation mutualisé pour 2017-2018 afin de permettre aux collectivités de répondre aux obligations découlant des lois du 12 juillet 1984 et 2007 (mise en place d'un plan de formation, élaboration d'un règlement, mise en place du Droit Individuel à la Formation).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au Plan de Formation Mutualisé de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche pour 2017/2018 et aux futurs plans de formation mutualisé de cet EPCI et souhaite y adhérer.

**Etude patrimoniale, d'analyse du fonctionnement, de transfert des compétences et de schémas directeurs pour l'eau potable et l'assainissement des 43 communes de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche et groupement de commandes**

Madame le Maire, s'exprime en ces termes :

La loi NOTRe prévoit de transférer aux EPCI la compétence Eau-assainissement en 2020. Or, la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche sera compétente en matière d'assainissement le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (l'ex communauté de communes Brame Benaize exerçant la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif) et en matière d'eau le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il convient d'anticiper au mieux les incidences d'une telle prise de compétence qui est technique, sensible et potentiellement lourde financièrement.

Une étude patrimoniale des réseaux est donc nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions, **décide :**

**Article 1 :** Le lancement d'une étude patrimoniale, d'analyse du fonctionnement, de transfert des compétences et de schémas directeurs pour l'eau potable et l'assainissement des 43 communes de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche est approuvé.

**Article 2 :** Le coût prévisionnel de cette étude est fixé à 970 000 € HT, assistance à maîtrise d'ouvrage et module SIG inclus.

**Article 3 :** Le cahier des charges de l'étude est approuvé.

**Article 4 :** La convention constitutive du groupement de commande est approuvée.

**Article 5 :** Le plan de financement prévisionnel de l'étude est approuvé :

<b>DEPENSES (en € HT)</b>	<b>eau</b>	<b>assainissement</b>
<b>AMO</b>	10 000 €	10 000 €
<b>Etude LOT 1</b>		
connaissances des ouvrages	80 000 €	400 000 €
zonage d'assainissement		20 000 €
diagnostic de fonctionnement et schéma technique	30 000 €	180 000 €
Module SIG	2 500 €	2 500 €
<b>Etude LOT 2</b>		
étude de transfert	75 000 €	75 000 €
schéma directeur et Programme d'investissement	42 500 €	42 500 €
	240 000 €	730 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>970 000 €</b>	

<b>RECETTES</b>			<b>eau</b>	<b>assainissement</b>
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	582 000 €	60,00%	144 000 €	438 000 €
Département de la Haute-Vienne - CDDI	194 000 €	20,00%	48 000 €	146 000 €
Communauté de communes du Haut-Limousin Marche	194 000 €	20,00%	48 000 €	146 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>970 000 €</b>			

\* répartis comme suit :

lot 1 : en fonction du patrimoine communal à étudier + AMO	147 000 €
lot 2 : prévisionnel de 547€ par commune	23 500 €
lot 2 : part CCHLeM	23 500 €
<b>TOTAL :</b>	<b>194 000 €</b>

**Article 6 :** Le Maire est autorisé à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 13 novembre 2017 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait 14 novembre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
M. FREDAGUE-POUPON